



Les Assises nationales de "Agir ensemble contre le chômage" ont réuni 600 personnes de toutes les régions de France, les 15 et 16 janvier 1994. 20% de chômeurs étaient présents.

Elles ont décidé l'organisation d'une **MARCHE NATIONALE CONTRE LE CHOMAGE ET L'EXCLUSION**. Celle-ci débutera en avril et se conclura par une grande manifestation nationale les 28 et 29 mai 1994.

Agir ensemble contre le chômage propose à tous ceux et celles qui veulent "**en finir avec la résignation et l'exclusion**" de se rencontrer pour faire converger les initiatives et leur donner l'ampleur que nécessite la situation.

## **APPEL POUR AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE**

Le mouvement AC! vient de tenir ses premières Assises nationales les 15 et 16 janvier 1994. Près de 600 hommes et femmes, chômeurs et salariés, ont pu à cette occasion se rencontrer et affirmer leur volonté de débattre et d'agir ensemble contre le chômage.

Blocage salarial, priorité aux critères monétaires et financiers, dégradation des services publics, précarité généralisée, mesures visant à renvoyer les femmes au foyer, expulsion des immigrés : ces mesures dites économiques traduisent en fait une régression sociale ; elles n'empêchent pas l'augmentation du nombre de chômeurs, de précaires et d'exclus.

Aucune fatalité ne condamne pourtant notre société au chômage. Pour le combattre, il faut d'abord **réduire massivement la durée du travail** pour faire baisser le chômage.

Une **loi-cadre est donc nécessaire**, pour fixer immédiatement les modalités d'une réduction de la durée légale hebdomadaire à 35 heures avec création d'emplois, et organiser le passage rapide à la semaine de 30 heures.

Réduire la durée ne suffit pas : il faut en même temps **agir sur l'économie, en privilégiant la création d'emplois utiles** qui répondent aux besoins non satisfaits dans des secteurs comme la santé, l'éducation et la recherche, le logement, l'environnement, etc...

Mais la réduction ne doit pas se faire à n'importe quelle condition ! Pas d'aggravation de la situation des salariés ni de réduction de leur pouvoir d'achat ; pas de cadences encore plus pénibles, d'horaires invivables ou élastiques ; pas de travail partiel imposé, en particulier aux femmes, pas d'emplois



précaires. La mise en oeuvre de la réduction de la durée doit par ailleurs être contrôlée, pour qu'elle s'accompagne vraiment de créations d'emplois.

Ces mesures correspondent aux possibilités d'un pays riche comme le nôtre. Elles devraient s'accompagner de relations plus solidaires avec les pays du Sud, qui ne soient pas fondées sur la concurrence de tous contre tous, en commençant par l'annulation de la dette. Leur nécessaire extension à l'échelle européenne rendrait leur réalisation encore plus facile.

Leur mise en oeuvre implique :

- une **modification significative de la répartition des richesses et de la hiérarchie des revenus**, qui permettrait, à côté des **économies réalisées sur le coût du chômage**, de financer les créations d'emplois par une mise à contribution notamment des revenus financiers, de la spéculation, des profits faciles, des plus-values et des gains de productivité.
- de **repenser la place du travail dans la société ; de repenser le système éducatif** pour combattre toutes ségrégations et développer des formations qualifiantes ouvertes à toutes les composantes de la culture ; d'utiliser le temps libre conquis à des activités de solidarité, de connaissance, de créativité, de citoyenneté, qui soient enfin socialement reconnus.
- de **lancer les initiatives nécessaires à la coordination internationale contre le chômage.**

Ces orientations ambitieuses correspondent à la hauteur du défi. Mais tout en **poursuivant le débat** - notamment entre ceux qui proposent les moyens de ne pas diminuer le pouvoir d'achat des salariés et ceux qui pensent nécessaire une réduction des hauts salaires ou toute autre forme de contrepartie, notamment fiscale ou redistributive - il est **urgent d'agir** pour stopper l'hécatombe des licenciements et permettre aux chômeurs et aux exclus de vivre dans la dignité, en leur garantissant un minimum de droits.

## **Mesures d'urgence**

### **Contre l'exclusion**

- Une **loi cadre de réduction du temps de travail à 35 heures** avec embauches correspondantes
- **Création d'emplois socialement et écologiquement utiles** (dans les entreprises, les services publics, les quartiers, les communes rurales)
- **Refonte et revalorisation des allocations chômage** et suppression de toute dégressivité.  
Utilisation des fonds sociaux en totalité  
Paiement immédiat et régulier des allocations dès le début du mois

Dans l'attente :

- Accès gratuit aux services de **santé**
- **Transports gratuits** pour les chômeurs et les précaires
- Gratuité des frais liés à la recherche d'emploi (courrier, téléphone, photocopies, inscription à des concours, etc.)

- Droit à un **logement** décent pour toutes et tous, en fonction des besoins. Il faut construire des logements sociaux, et en attendant :
  - \* pas d'expulsion
  - \* pas de démolition de logements habitables
  - \* réquisition de logements vacants
- Aucune coupure d'eau, de gaz ou d'électricité
- Droit pour tous ceux et celles qui le souhaitent à une **formation** gratuite, rémunérée et qualifiante correspondant impérativement aux souhaits et aux besoins des usagers.
- Droit ouvert au **RMI** à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus se trouvant sans ressources personnelles. Refonte du calcul en écartant les prestations familiales.
- Droit pour les demandeurs d'emplois de refuser les emplois bidon. Il faut **cesser de harceler les demandeurs d'emploi** qui ne trouvent pas de travail parce qu'il n'y en a pas
- **Suppression des services de contrôle** des chômeurs et affectation des agents au contrôle des entreprises (heures supplémentaires en particulier), de l'utilisation des fonds publics et des nouvelles formes d'escroquerie frappant les chômeurs
- **Contrôle de l'utilisation des fonds et des dispositifs** alloués à l'insertion
- Création d'une **instance de recours** où les chômeurs puissent défendre leurs droits
- Exonération des **impôts locaux** pour les chômeurs qui ne sont pas imposables dans l'attente d'une réforme de la fiscalité locale
- Régularisation de tous les travailleurs qui sont **sans papiers**
- Nous demandons la **reconnaissance des organisations de chômeurs** et les moyens financiers et statutaires de leur représentation dans les instances qui les concernent (Unedic, Assedic, Anpe, dispositifs de formation et d'insertion), pour que soient prises en compte leurs revendications.

## **Contre les licenciements et la précarisation du travail**

Il faut un coup d'arrêt aux vagues actuelles de suppressions d'emploi et de licenciements. Pour cela, il faut :

- Un **moratoire sur les licenciements** jusqu'à l'application d'une loi-cadre sur la réduction du temps de travail permettant les créations d'emploi et les reclassements
- **L'Etat doit montrer l'exemple** en arrêtant toutes les suppressions d'emploi dans les entreprises ou services relevant de son autorité (administrations, entreprises publiques et nationalisées) et en cessant d'avoir recours à des travailleurs précaires
- Un **droit de contrôle et d'ingérence** de la population et des partenaires sociaux, en particulier les organisations syndicales et les associations de chômeurs, sur **les licenciements**, les suppressions et les créations d'emploi
- Un droit de contrôle de l'utilisation des **fonds publics** pour le maintien et la création d'emplois
- Des mesures pour dissuader du recours aux **emplois précaires** et aux **heures supplémentaires** et pour plafonner le cumul **emploi-retraite**
- Lutter contre le **temps partiel imposé** et empêcher l'instauration d'un **salaires parental** comme solution au chômage

- Transformer les CES en emplois stables et à temps plein

- La réflexion doit se poursuivre sur une **solidarité concrète** entre les salariés et les chômeurs. Par exemple, ouverture de certaines prestations des comités d'entreprise (vacances enfants, etc...)

### **Seule l'action peut inscrire notre projet dans la réalité**

Voilà pourquoi nous avons décidé :

- de **poursuivre le débat** et de le susciter dans toute la société

- de **constituer des collectifs locaux**

- d'organiser une **MARCHE NATIONALE** contre le chômage qui partira de plusieurs villes de France à la fin du mois de mars pour converger les 28 et 29 mai à Paris.

Nous affirmons notre volonté de **participer à fédérer toutes les initiatives** contre le chômage et pour l'emploi.

La Plaine Saint Denis le 16 Janvier 1994